

**3 décembre 2012**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford qui se tiendra le **lundi 3 décembre 2012 à 20h00** à la salle du Conseil municipal située au 80, rue Principale, Saint-Louis-de-Blandford.

Étaient présents :

- M. Gilles Marchand, maire
- Mme Sylvie Gélinas
- M. Christian Morrissette
- Mme Lise Dubuc
- M. Étienne Veilleux
- M. Steve Boilard
- M. Jean-François Desrosiers

#### **ORDRE DU JOUR**

**2012-12-261.**

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire, Gilles Marchand, ouvre la session à 20h10.

**2012-12-262.**

#### **CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

**2012-12-263.**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **RÉSOLUTION**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil pour adoption.

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser ouverte la rubrique *Affaires nouvelles*.

**2012-12-264.**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012**

##### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 a été remise à chaque membre du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci est soumis pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le procès-verbal soit adopté avec une modification à la résolution 2011-

11-252.4 afin que les frais de déplacements soient autorisés pour deux représentants.

2012-12-265.

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2012**

##### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2012 a été remise à chaque membre du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci est soumis pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Steve Boilard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

2012-12-266.

#### **COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière fait la déclaration suivante :

" Les dépenses soumises ont été autorisées ou effectuées par la secrétaire-trésorière aux termes de la délégation de pouvoirs d'autoriser et d'effectuer les dépenses tel que stipulé au règlement numéro 210."

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, à Saint-Louis-de-Blandford, ce troisième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze.

---

Mélisa Morissette, secrétaire-trésorière

##### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que les comptes énumérés sur la liste des comptes payés au 28 novembre 2012 soumise et jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de novembre 2012, soient acceptés pour un montant de 26 492,86 \$.

2012-12-267.

#### **COMPTES À PAYER**

##### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement des comptes énumérés sur la liste des comptes à payer au 3 décembre 2012 soumise et jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour un montant de 50 368,86 \$.

2012-12-268.

#### **CONSTRUCTION D'UN CHALET SANS PERMIS –7, RUE LAFLAMME**

##### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 7, rue Laflamme a érigé une construction résidentielle dans la zone agricole ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun permis n'a été émis ;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction n'est pas admissible à une dérogation mineure puisque la construction a été effectuée sans l'obtention préalable d'un permis de construction.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'un avis d'infraction par courrier recommandé soit expédié et que les mesures prévues à la réglementation municipale soient appliquées afin que la

réglementation municipale soit respectée et ce, en collaboration avec la Commission de Protection du Territoire Agricole.

**2012-12-269.**

#### **ENSEIGNE DANGEREUSE**

##### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QU'**une enseigne située au 195, 2<sup>e</sup> Rang est érigée ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite enseigne est devenue vétuste et présente des dangers pour la sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 92 du règlement de zonage numéro 194 prévoit que les enseignes ne doivent pas représenter un danger pour la sécurité du public ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'un avis d'infraction par courrier recommandé soit expédié et que les mesures prévues à la réglementation municipale soient appliquées afin que la réglementation municipale soit respectée.

**2012-12-270.**

#### **DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA RUE DU DOMAINE DES PINS**

##### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents de la rue du Domaine des Pins ont déposé une demande d'entretien de la rue du Domaine des Pins par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue du Domaine est une rue privée et qu'elle n'a pas la largeur minimale prévue au règlement de lotissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs rues privées sont situées sur le territoire de la municipalité et les propriétaires en assument l'entretien ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité n'est pas obligée d'entretenir les chemins privés ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité ne prenne pas à sa charge l'entretien de la rue du Domaine des Pins.

2012-12-271.

**DEMANDE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ POUR UN PROJET  
D'AGRANDISSEMENT D'UNE CANNEBERGIÈRE**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Dessau a déposé une demande d'attestation de conformité dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'une cannebergière pour Canneberges Boivin inc. sur les lots 6A, 6B et 6C du rang 11, cadastre de Blandford ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne contrevient à aucune disposition de la réglementation municipale ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Steve Boilard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité autorise le projet tel que présenté par la firme Dessau le 19 novembre 2012.

2012-12-272.

**MODIFICATION DU NOM DE LA ROUTE 218**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les routes numérotées relèvent de Transports Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 218 fait maintenant partie du réseau routier municipal de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aurait lieu de modifier le nom de la route pour éviter la confusion et faciliter l'orientation des usagers ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette route a été l'hôte de la première cannebergière sur le territoire de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de changer le nom de la route 218 pour la route des Atocas, conditionnellement à ce que la Municipalité de Manseau procède également au changement de nom.

2012-12-273.

**MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DU  
PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE :**

1. la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes ;
2. la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité ce qui suit :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec ;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du (DATE) et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions des modifications suivantes qui sont apportées à la programmation de travaux 2010-2013 :

Désignation des travaux	Année de réalisation	Coûts prévus
Élargissement de la rue des Riverains	2010	8 214 \$
Réfection de l'égout pluvial de la rue Baril	2010	72 945 \$
Remplacement de ponceaux	2011	14 780 \$
Asphaltage de la rue des Riverains	2012	68 648 \$
Travaux de rechargement et drainage de la rue des Mélèzes	2012	25 756 \$
Pulvérisation, rechargement et asphaltage de la Rue Baril	2012	125 269 \$
Préparation des plans et devis de la rue Principale	2012	15 545 \$
Réfection de l'assiette de rue et asphaltage de la rue Principale	2013	309 207 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>640 364 \$</b>

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

**2012-12-275.**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LA FÊTE DE NOËL**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité verse un montant maximal de 2 200 \$ au Comité Loisirs St-Louis-de-Blandford pour la tenue de la Fête de Noël qui aura lieu le 9 décembre 2012.

**2012-12-276.**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2012-274 RELATIF AU DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AVIS DE MOTION**

**Étienne Veilleux** donne avis qu'un règlement portant le numéro 2012-274 relatif au déroulement des séances du Conseil municipal sera déposé à une séance ultérieure.

**2012-12-277.**

**OFFRE DE SERVICES POUR ANALYSES DE L'EAU POTABLE 2013**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des offres de services pour un mandat d'analyse de l'eau potable pour l'année 2013 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Biolab a déposé l'offre de services la plus basse ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sylvie Gélinas, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter l'offre de services de Biolab au montant de 636,00 \$ taxes en sus.

Sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité verse un montant maximal de 2 200 \$ au Comité Loisirs St-Louis-de-Blandford pour la tenue de la Fête de

**2012-12-278.**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2012-273 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christian Morissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le second projet de règlement n° 2012-273 amendant le règlement de zonage numéro 194.

**2012-12-279.**

**SUPPLÉANCE À LA MAIRIE POUR L'ANNÉE 2013**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Jean-François Desrosiers**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le calendrier de suppléance à la mairie par les membres du Conseil qui rempliront les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, incluant le Conseil des maires de la MRC d'Arthabaska, soit définie comme suit :

Steve Boilard, conseiller au siège numéro 6 : janvier-février  
Jean-François Desrosiers, conseiller au siège numéro 1 : mars-avril  
Étienne Veilleux, conseiller au siège numéro 2 : mai-juin  
Sylvie Gélinas conseillère au siège numéro 3 : juillet-août  
Christian Morrissette, conseiller au siège numéro 4 : septembre-octobre  
Lise Dubuc, conseillère au siège numéro 5 : novembre-décembre

2012-12-280.

### NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR L'ANNÉE 2013

Le maire assigne les membres du Conseil aux comités comme suit :

Jean-François Desrosiers, Conseiller # 1

- Comité de développement économique de Saint-Louis-de-Blandford
- Comité de préparation du budget
- Comité de négociations des employés

Étienne Veilleux, Conseiller # 2

- Comité de la bibliothèque municipale
- Comité de la sécurité civile et mesures d'urgence
- Comité de la politique familiale
- Comité d'immigration
- Comité de préparation du budget
- Comité de négociations des employés

Sylvie Gélinas, Conseillère # 3

- Comité de la sécurité civile et mesures d'urgence
- Comité du Centre d'interprétation de la canneberge
- Comité des loisirs
- Comité de la politique familiale
- Comité d'immigration

Christian Morrissette, Conseiller # 4

- Substitut du Comité du Centre d'interprétation de la canneberge
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale Incentraide
- Responsable du centre récréatif, volet sportif

Lise Dubuc, Conseillère # 5

- Responsable du Centre récréatif, volet socio-culturel

Steve Boilard, Conseiller # 6

- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale Incentraide

2012-12-281.

### CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013

#### RÉSOLUTION

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Lise Dubuc**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20h00 :

- 14 janvier
- 4 février
- 11 mars
- 1<sup>er</sup> avril
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 2 octobre
- 11 novembre
- 2 décembre

- **QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**2012-12-282.**

#### **CORRESPONDANCE GÉNÉRALE**

##### **2012-12-282.1. INVITATION À ASSISTER À LA TOURNÉE DU 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Dépôt d'une invitation à assister à la tournée du 25e anniversaire du Carrefour action municipale et famille.

##### **2012-12-282.2. RISTOURNE 2011 DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

Dépôt d'une correspondance de la Mutuelle des Municipalités du Québec annonçant un montant reçu en ristourne à la Municipalité.

##### **2012-12-282.3. INVITATION À PARTICIPER À L'ACTIVITÉ BÉNÉFICE DU RÉSEAU DE PRÉVENTION DU SUICIDE DES BOIS-FRANCS**

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

##### **2012-12-282.4. CALENDRIERS DE FORMATION DE LA FQM ET DE LA COMBEQ**

Dépôt du calendrier de formation de la Fédération des Municipalités du Québec (FQM) et de la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEQ).

##### **2012-12-282.5. GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE PRINCEVILLE**

#### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité verse un montant de 25 \$ à titre de contribution pour la *Guignolée des Chevaliers de Colomb* de Princeville.

##### **2012-12-282.6. INVITATION AU BRUNCH DES 3 MAIRES DU GRAND DAVELUYVILLE**

Dépôt d'une invitation à assister au *Brunch des Trois Maires* du Grand Daveluyville qui aura lieu le 9 décembre 2012.



2012-12-283.

## AFFAIRES NOUVELLES

### 2012-12-283.1. Offre de récupération des animaux

#### RÉSOLUTION

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler l'entente de récupération et de ramassage des animaux errants pour les années 2013, 2014 et 2015 avec Jocelyne et Christian Houle pour un montant annuel de 300 \$ taxes en sus.

### 2012-12-283.2. Offre d'entente de services de loisirs de la Ville de Victoriaville

#### RÉSOLUTION

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Victoriaville propose une entente de services pour les activités du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de St-Louis-de-Blandford désire rembourser les résidents qui ont payé une taxe de non-résident ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de refuser l'offre de services proposée par la Ville de Victoriaville pour l'année 2013.

### 2012-12-283.3. Frais de déménagement de la table de billard du Club Fadoq

#### RÉSOLUTION

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 250 \$ taxes en sus à titre de contribution au Club Fadoq pour les frais de déménagement de la table de billard suite au changement du local attribué à cet organisme par la Municipalité.

### 2012-12-283.4. Invitation à participer au développement d'un diagnostic et d'un plan d'action de sécurité routière sur le réseau routier municipal de la MRC d'Arthabaska

#### RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steve Boilard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de mandater le maire pour participer au projet de développement d'un diagnostic et d'un plan d'action de sécurité routière sur le réseau routier municipal de la MRC d'Arthabaska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacements.

2012-12-284.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-12-285.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que l'assemblée soit levée à 20h58.

---

Gilles Marchand  
Maire

---

Mélisa Morissette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière